RAPPORT ANNUEL 2014
ONU FEMMES Maghreb

ONU FEMMES

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

RAPPORT ANNUEL 2014
ONU FEMMES MAGHREB

ONU FEMMES

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2014

Avant-propos de la Représentante 5

Référentiel et mandat de l'ONU Femmes 6

Cadre normatif *6*

Mission et objectifs de l'ONU Femmes dans le monde et au Maghreb *7*

Domaines d'intervention prioritaires 8

Accompagner le leadership et la participation des femmes *8*

Défendre et promouvoir les droits économiques des femmes *12*

Eliminer la violence envers les femmes et les filles *16*

Planifier des budgets favorables à l'autonomisation *20*

Le système des Nations Unies unit ses forces 22

Etats financiers 24

PHOTO DE COUVERTURE :
ONU Femmes Tunisie

Avant-propos de la Représentante

L'ÉGALITÉ DES SEXES : UNE PRIORITÉ MONDIALE, UN IMPÉRATIF MAGHRÉBIN

Le travail du bureau multi-pays d'ONU Femmes pour le Maghreb survient dans un contexte de réformes et de mutations politiques. En effet, l'année 2014 a été marquée en Tunisie, par l'adoption d'une nouvelle constitution. En Algérie, des élections présidentielles se sont tenues. Au Maroc, les 10 ans de la Moudawana ont été célébrés. En favorisant les échanges, le bureau accompagne dans une dimension sous-régionale, les progrès que chaque pays réalise, avec ses spécificités.

A l'échelle du Maghreb, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles a constitué une des priorités majeures de l'année 2014. En Algérie par exemple, outre l'engagement croissant du mécanisme national pour les droits des femmes dans la prévention et la lutte des violences à l'égard des femmes, le Conseil des Ministres a adopté un projet de réforme du code pénal criminalisant la violence domestique.

L'appui à l'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques a également fait partie des préoccupations centrales d'ONU Femmes. Le Maroc, où la planification et la budgétisation sensibles au genre représentent une orientation importante des départements ministériels, a adopté une loi organique des finances qui inscrit pour la première fois de manière formelle, la budgétisation sensible au genre.

Un autre aspect essentiel pour ONU Femmes au Maghreb est le soutien au plaidoyer de la société civile. Ainsi, en 2014, la Tunisie a inscrit le principe de l'égalité hommes-femmes dans sa nouvelle Constitution et a renforcé son inscription dans le référentiel universel des droits de l'homme, en levant ses réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Cependant, malgré ces avancées, l'égalité des sexes continue de s'imposer à l'échelle maghrébine comme un impératif démocratique, économique et social. En effet, il existe encore aujourd'hui non seulement un décalage entre l'égalité de jure et de facto, mais aussi la persistance de dispositions législatives discriminatoires à l'égard des femmes, à laquelle s'ajoute l'enracinement de pratiques et normes socio-culturelles profondes qui portent atteinte aux droits humains et compromettent le développement pour toutes et tous.

La nécessité de relever ces défis revêt aujourd'hui une importance particulière car elle intervient à un moment clé de l'agenda de la communauté internationale. La veille de l'année 2015 marque en effet le début d'une nouvelle ère pour les femmes et les filles : les 20 ans de la conférence de Beijing seront célébrés et les Objectifs de développement durable qui succéderont aux Objectifs du millénaire pour le développement seront lancés. Le bureau d'ONU Femmes pour le Maghreb se joint dès lors à cet effort collectif et nécessaire pour améliorer la vie des populations, et parvenir à une égalité réelle, effective et concrète entre les sexes.

RÉFÉRENTIEL ET MANDAT DE L'ONU FEMMES

Photo : Fondation Ytto

CADRE NORMATIF

ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, a été créée en juillet 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette nouvelle agence a vu le jour dans le cadre de la réforme globale de l'ONU et résulte de la fusion de quatre départements du système des Nations Unies consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes : la Division de la promotion de la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes, et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

A ce titre, ONU Femmes détient un mandat unique fondé sur trois composantes complémentaires : la production et la mise en œuvre de normes et politiques internationales en matière de droits des femmes, la coordination des interventions du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes, et la conduite de projets opérationnels, sur le terrain, visant à atteindre l'égalité et à renforcer l'autonomisation des femmes.

Depuis sa création, ONU Femmes œuvre à travers le monde pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la défense de leurs droits. Son rôle est d'appuyer des organes intergouvernementaux, d'aider les États membres de l'ONU à atteindre les objectifs fixés en terme de politiques, règles et normes mondiales, leur fournir l'appui technique nécessaire, soutenir la mobilisation de la société civile, coordonner le travail du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes, promouvoir son mandat et documenter ses résultats.

Ses missions qui consistent à éliminer toutes les formes de violences et de discriminations à l'encontre des femmes et des filles et à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, sont encadrées et appuyées par des accords et des résolutions, à l'instar de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Déclaration du Millénaire

de l'ONU ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ONU FEMMES DANS LE MONDE ET AU MAGHREB

Au niveau mondial, ONU Femmes se consacre à cinq domaines d'intervention prioritaires : promouvoir la participation et le leadership des femmes, renforcer leur autonomisation économique, prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, mettre l'accent sur l'engagement des femmes dans les processus de paix et de sécurité, et intégrer l'égalité des sexes au cœur de la planification et de la budgétisation nationale et locale.

Durant l'année 2014, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes a redoublé d'efforts afin que soient honorées les grandes échéances fixées à 2015. Concernant les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'adoption d'une nouvelle feuille de route mondiale pour le développement durable, ONU Femmes a plaidé en faveur de l'adoption d'un objectif spécifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'intégration transversale de l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble des autres objectifs.

2014 a également été, pour ONU Femmes, une année préparatoire de la célébration du 20ème anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing (1995). La mobilisation autour du Programme d'action de Beijing, qui demeure à ce jour, le cadre politique le plus progressiste de la communauté internationale en matière de droits des femmes a été l'occasion de redynamiser la mobilisation sociale en faveur de l'égalité et de renouveler l'engagement des Etats pour mettre définitivement un terme aux discriminations à l'égard des femmes.

AUTONOMISATION DES FEMMES AUTONOMISATION DE L'HUMANITÉ IMAGINEZ!

LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING A 20 ANS

UN BUREAU MULTI-PAYS

Les actions menées par ONU Femmes Maghreb visent à accompagner l'Algérie, le Maroc et la Tunisie dans la mise en œuvre de leurs engagements internationaux et la réalisation de leurs priorités nationales en faveur de l'égalité des sexes. Son action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), du Programme d'Action de Beijing, de la Déclaration du Millénaire pour le développement ainsi que tous les instruments et résolutions applicables des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Dans un contexte de réformes législatives pour le Maroc, d'élections présidentielles pour l'Algérie et de transition démocratique en Tunisie, ONU Femmes Maghreb a, en 2014, contribué à renforcer les capacités des différents acteurs dans l'adoption de lois et politiques qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femme, le leadership des femmes ainsi que leur participation politique et publique. Il s'agit également de lutter contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles, d'intégrer la dimension genre dans les processus de transition démocratique, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques publiques sensibles au genre aux niveaux national et local.

ACCOMPAGNER LE LEADERSHIP ET LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX POSTES DE RESPONSABILITE ET AUX INSTANCES DE PRISE DE DECISION

Femmes parlementaires au Maroc (Photo : Naima Ben Yahia)

LE TEMPS DES RÉFORMES

En se dotant, dès janvier 2014, d'une nouvelle Constitution qui consacre l'égalité entre les hommes et les femmes, la **Tunisie** est devenue un des modèles de la région en matière de droits humains des femmes. Tout au long de l'élaboration de la loi suprême, ONU Femmes a accompagné de nombreuses ONG dans le développement d'arguments de plaidoyer, afin que soit pleinement consacrée l'égalité des sexes. Ces éléments, principalement fondés sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ainsi que sur les lignes directrices d'ONU Femmes en matière d'intégration des droits des femmes dans les Constitutions nationales, ont permis d'orienter les débats de l'Assemblée constituante. Avec succès, désormais, la loi fondamentale du pays garantit les principes d'égalité et de parité, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes.

Lors des élections législatives de 2011, la représentation des femmes au parlement tunisien atteignait déjà les 27%. En 2014, ce taux a connu une hausse avec 31,34% de femmes à des postes parlementaires, et a atteint ainsi le seuil du tiers, masse critique au-delà de laquelle il est considéré qu'elles détiennent une véritable influence sur les processus de prise de décision. 33,3% de femmes siègent également dans la commission centrale de l'Instance Supérieure Indépendante pour les élections (ISIE), entité publique chargée de superviser les élections et d'assurer un processus démocratique et transparent. A travers son appui aux projets associatifs d'Aswat Ennissa et de la Ligue des électrices tunisiennes (LET), ONU Femmes a contribué à accroitre le nombre de femmes votantes lors des élections de 2014 et à préparer les candidates potentielles appartenant à divers partis politiques.

En **Algérie**, où les femmes représentent 31% au Parlement (chambre Basse) depuis 2012, ONU Femmes a appuyé un groupe de femmes parlementaires, à travers un projet porté par l'ONG « Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme » (CIDDEF). Ce groupe a bénéficié à travers le projet intitulé « renforcer les capacités des femmes parlementaires en termes d'égalité des sexes et de propositions de lois » soutenu par le Royaume du Pays Bas, de plusieurs formations et activités, parmi lesquelles un atelier dédié à l'approfondissement des connaissances sur l'égalité des sexes dans différents domaines et au renforcement des capacités en termes de rédaction de proposition de lois. Ce groupe de femmes parlementaires a ainsi élaboré, au cours de la mise en œuvre du projet, une proposition de loi ayant pour but d'amender un article discriminatoire du Code de la famille, qui stipule que les femmes peuvent perdre la garde de leurs enfants en cas de remariage.

Au **Maroc**, les femmes sont représentées à hauteur de 17% au Parlement Marocain depuis les élections législatives de 2011, occupant 66 sièges sur 395. Elles sont 15,78% à occuper des postes ministériels, à raison de deux femmes ministres et quatre ministres déléguées au sein du gouvernement. ONU Femmes appuie, depuis 2012, le groupe de travail des Parlementaires pour l'égalité (PPE[1]), un groupe de parlementaires composé des 8 groupes politiques représentés au sein de la Chambre des représentants (majorité et opposition). En 2014, le groupe PPE a plaidé pour l'intégration de l'égalité de genre dans plusieurs projets de loi présentés devant le Parlement.

Photo : Ligue des Electrices Tunisiennes

ONU Femmes a également soutenu le Mouvement pour la démocratie paritaire (un collectif d'associations féministes et de droits humains), dans le cadre du projet « Un code électoral au service de la parité », lancé en 2013 avec la soutien de la Finlande, et ce, pour la mise en œuvre d'une campagne de plaidoyer, qui a appelé à repenser, à l'approche des prochaines élections communales, le mode de scrutin afin de promouvoir la représentation des femmes au niveau local. Dans ce cadre, le Mouvement a publié une étude et un guide relatifs au système électoral, largement distribués lors de la deuxième édition du Forum Mondial des Droits de l'Homme, à Marrakech et a organisé des rencontres d'échange avec les partis politiques. Par ailleurs, ONU Femmes a contribué à renforcer la collaboration entre la société civile et les pouvoirs publics, en intégrant le Mouvement à son partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, et ce à travers l'animation, par la Coalition d'ONG, d'ateliers en leadership transformationnel à destination des femmes élues dans le cadre des Conférences Régionales organisées par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur.

1 Groupe PPE constitué de représentantes des 8 groupes parlementaires

PLAIDOYER ET GESTION DES CONNAISSANCES

En **Tunisie**, et grâce, notamment aux activités de plaidoyer appuyées par ONU Femmes, les défenseurs de l'égalité des sexes ont obtenu du gouvernement qu'il retire officiellement toutes ses réserves spécifiques à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Photo : Nawaat.org

Dans un contexte de processus électoral, ONU Femmes a accompagné de nombreuses associations et ONGs en Tunisie dans l'organisation de campagnes de sensibilisation. Ces dernières visent notamment à accroitre la participation politique effective des femmes, en tant que candidates et électrices. A travers l'appui d'ONU Femmes, des associations ont également dispensé des formations et mené des activités de terrain en faveur des électrices. ONU Femmes s'est aussi impliquée dans la préparation des femmes candidates et la sensibilisation des citoyennes à exercer leur droit de vote et faire entendre leur voix. A titre d'exemple, une campagne de sensibilisation, menée par la Ligue des électrices Tunisiennes (LET), a ainsi ciblé 2300 jeunes et femmes dans trois régions du pays.

Aussi, des sessions de formation, ainsi qu'un projet d'académie politique des femmes, ont été conduites par l'association partenaire Aswat Nissa afin de promouvoir la participation des femmes lors des élections locales prévues en 2015. Des femmes candidates, venues de différents horizons sociaux et politiques, ont ainsi renforcé et développé leur qualité de leadership, perfectionné leur prise de parole en public et appris à mieux faire valoir leurs arguments. Elles ont également accru leurs connaissances en termes de gouvernance locale et d'analyse du contexte, de budgétisation sensible au genre et de communication avec les médias. Toutes les femmes touchées par ONU Femmes, à travers la Ligue des Electrices Tunisiennes et l'association Aswat Nissa, se sont activement impliquées dans le processus électoral : en tant qu'électrices lors des législatives, mais aussi en tant que futures candidates, formées pour pouvoir participer de manière efficiente aux élections locales. Au total, les femmes tunisiennes ont représenté 50,2% des électeurs inscrits.

Créer ou affiner la connaissance pour mieux appréhender le réel, développer les compétences, informer le plaidoyer et aider à la prise de décision, sont des aspects essentiels de l'engagement d'ONU Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Au **Maroc**, un portail national pour l'égalité de genre, www.egalite.ma, a été lancé par l'association Tanmia.ma avec l'appui d'ONU Femmes. Il s'agit d'une plateforme web de partage, d'information, d'encadrement, de sensibilisation, de plaidoyer, de mobilisation et de communication sur l'égalité de genre et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle se veut un portail national de référence dans le domaine de l'égalité de genre et un outil important de plaidoyer en faveur de la redevabilité des pouvoirs publics en matière de protection et de promotion des droits humains des femmes.

En **Algérie**, ce sont 11 ONG qui ont été sensibilisées et informées sur les objectifs de la cinquante-neuvième Commission de la condition de la femme (CSW), sur la campagne Beijing+20, le programme de développement post-2015 et le contenu de la CEDAW.

Photo : egalite.ma

PRIVILÉGIER LE DIALOGUE

La promotion de l'égalité des sexes, le renforcement du leadership des femmes et l'encouragement de leur participation politique passent aussi par le partage d'expériences. Dans la perspective de créer dans un futur proche, un groupe dédié aux droits des femmes, des femmes parlementaires algériennes ont rencontré le groupe de travail des Parlementaires pour l'égalité (PPE) marocain et les Femmes parlementaires tunisiennes. A l'occasion, ONU Femmes a appuyé des cycles de formation sur les questions de genre, l'élaboration de lois, les relations avec les médias et la société civile. Les élues marocaines, algériennes et tunisiennes ont aussi rencontré, au Caire puis à Bruxelles, des parlementaires venues du monde arabe et du Parlement Européen dans le cadre du projet « Un bond en avant pour les femmes», financé par l'Union Européenne.

PROMOUVOIR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES FEMMES

DES DONNÉES POUR FAIRE AVANCER L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Assurer la disponibilité des données ventilées par sexe et des statistiques sur la participation des femmes à l'économie a toujours été une priorité d'ONU Femmes. C'est dans cette optique que l'Organisation appuie, depuis plusieurs années, la collecte de données et le partage de connaissances dans le domaine économique. Au **Maroc**, ONU Femmes a soutenu la réalisation de l'enquête nationale sur l'emploi du temps des femmes et des hommes (2011-2012) menée par le Haut-Commissariat au plan (HCP).

Ces premiers résultats, divulgués en 2014, soulignent que le travail non rémunéré des femmes s'estime à 34,5% du PIB et démontrent également les grands écarts dans la répartition du travail domestique entre les hommes et les femmes. Ainsi, 95% des femmes contribuent aux activités domestiques et leur consacrent 5 heures en moyenne par jour alors que 45% des hommes contribuent à ces activités et y dédient 43 minutes en moyenne par jour.

Ces données viennent compléter les enquêtes menées en Algérie (2012-2013) et en Tunisie (2005). En Algérie, les résultats de l'enquête budget-temps ont démontré l'ampleur du travail féminin non rémunéré et des inégalités de genre dans la distribution du travail rémunéré et non rémunéré. L'enquête a également mis l'accent sur le constat suivant: si l'éducation est désormais quasi-universelle en Algérie, le taux d'emplois à valeur ajoutée des femmes demeure faible. La charge moyenne totale de travail des femmes (+ 15 ans) est de 6h par jour, dont 5,4h sont consacrées au travail domestique (incluant 0,5h pour la garde des enfants). Ainsi, 92,9% des femmes participent activement aux tâches domestiques contre 39,7% des hommes. Selon les définitions du BIT, le taux de participation des femmes est de 6,9% tandis que selon les définitions de l'enquête budget-temps, 12,4% des femmes pratiquent une activité économique (50,1% pour les hommes). En Tunisie, les femmes consacrent en moyenne 5h16 aux tâches domestiques contre 0h39 min pour les hommes. Il convient de souligner par ailleurs que la valeur globale du travail domestique et des services rendus représente un montant annuel dépassant les 19,6 milliards de dinars tunisiens, soit plus de 47,4% du PIB.

ONU Femmes a également mené, avec le Ministère de l'Emploi et des affaires sociales, une étude pour améliorer la connaissance selon le genre du système de protection sociale marocain. L'analyse découlant de cette étude a été réalisée dans le cadre plusieurs ateliers qui ont réuni les acteurs concernés (syndicats, patronat et associations professionnelles, associations de droits des femmes, Caisse nationale de sécurité sociale etc.). Ces derniers ont émis des recommandations sur le diagnostic genre et les voies de réforme possibles en matière de couverture médicale, de système des retraites et d'extension de la protection sociale à toutes les catégories de travailleurs, et notamment celles où les femmes sont sous-représentées. Aussi, l'étude a démontré que si la législation relative à la sécurité sociale comporte un nombre réduit de discriminations directes fondées sur le sexe, le très faible accès des femmes au travail formel rend leur accès à la protection sociale très limité.

Photo : ONU Femmes Maroc

En **Tunisie**, ONU Femmes a initié, en partenariat avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, une étude sur le travail des femmes dans le milieu rural et leur accès à la protection sociale. Les résultats de cette étude, menée dans cinq gouvernorats, seront dévoilés au cours de l'année 2015.

L'ÉGALITÉ EN HÉRITAGE

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie se caractérisent par des discriminations juridiques fondées sur le sexe en matière de succession. En soutenant un projet sous-régional consacré à l'égalité successorale et mené par le Collectif 95 Maghreb-Egalité composé d'ONG de plaidoyer des trois pays, ONU Femmes appuie le rapprochement et l'échange d'expériences entre le **Maroc**, l'**Algérie** et la **Tunisie** et a soutenu l'émergence d'une stratégie commune de plaidoyer

Dans ce cadre, ONU Femmes a appuyé des études sur l'impact économique des inégalités successorales qui ont démontré que les inégalités en héritage avaient aussi bien un impact négatif au niveau des ménages que des conséquences néfastes au niveau macro-économique.

Une autre étude, réalisée en **Tunisie**, s'est penchée sur l'égalité dans l'héritage et l'autonomisation économique des femmes. Elle s'est intéressée au cadre juridique, aux perceptions, pratiques sociales, et enjeux économiques.

SOUTENIR L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES RURALES

L'autonomisation économique des femmes concerne toutes les femmes dans leur hétérogénéité et s'adresse ainsi aux femmes issues de tous les milieux même les plus vulnérables, marginalisés et défavorisés. A travers le Fonds pour l'égalité des sexes, ONU Femmes soutient l'insertion socio-professionnelle et la création d'activités génératrices de revenus pour ces dernières. Au **Maroc**, ce fonds a permis à l'association Akhiam d'appuyer la mise œuvre et le fonctionnement de deux coopératives dans le Haut-Atlas oriental, plus précisément à Imilchil et

Agoudal. Celles-ci, consacrées à la pâtisserie et à la collecte des œufs, sont gérées par les femmes rurales de la région. Grâce aux formations et à l'accompagnement qui leur a été offert, ces femmes ont été capables d'assurer les contrôles administratifs et financiers, la gestion de production, ainsi que le partage des bénéfices.

Aussi, dans le cadre du Projet « Appui à une planification locale sensible au genre et intégrant la gestion des risques et désastres climatiques » mené à Errachidia avec le soutien de la Coopération suisse, 90 femmes venues de 21 associations et coopératives se sont constituées en Groupement d'intérêt économique (GIE). Ce GIE est dédié à la production de plantes aromatiques et médicinales (PAM). Ces femmes ont été formées aux techniques d'entretien et de maintenance des équipements de conservation des PAM, à la certification, aux normes, aux systèmes de labellisation, aux bonnes pratiques de fabrication et aux mesures d'hygiène. De plus, leur autonomisation économique s'accompagne d'une adaptation active et responsable au changement climatique.

ONU Femmes fournit des subventions à des programmes novateurs à fort impact, réalisés par des agences gouvernementales et des organisations de la société civile par l'intermédiaire de deux fonds : le Fonds pour l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation spéciale pour mettre fin à la violence contre les femmes. Ces subventions sont attribuées suite à un processus compétitif d'appel à projets au niveau mondial.

Initiative multi-donateurs, le Fonds pour l'égalité des sexes vient en appui à des programmes d'autonomisation politique qui renforcent les opportunités économiques des femmes et/ou leur participation politique aux niveaux local et national.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, géré par ONU Femmes au nom du système des Nations Unies, travaille à éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre qui entravent les droits des femmes à travers le monde.

Photo : ONU Femmes Maroc

En 2014, ONU Femmes a également lancé le projet « appui aux Femmes Semencières pour un Développement égalitaire, solidaire et durable au Maroc », initié en partenariat avec l'association Terre et Humanisme Maroc et soutenu par la France. Ce projet a formé des femmes sur les techniques d'agroécologie, la production des semences locales, et la création des banques de semences autogérées par les agricultrices paysannes.

De ce fait, l'intégration économique et l'autonomie financière des agricultrices ont été assurées. Par ailleurs, la création de six associations et trois coopératives de femmes a été initiée, ouvrant la voie à des activités génératrices de revenus en matière d'agroécologie.

En **Algérie**, l'association El Ghaith a pu former 400 femmes rurales de la wilaya de Bordj Bou Arreridj aux techniques d'élevage. Le projet, appuyé par le Fonds pour l'égalité des sexes (FGE), a permis d'identifier les femmes les plus défavorisées de la région pour leur fournir le bétail nécessaire au démarrage de leur activité. Par une stratégie originale du « celle qui reçoit donne », les 311 femmes qui ont reçu du bétail se sont engagées à partager leur cheptel une fois le premier cycle de reproduction achevé.

Par ailleurs, au **Maroc**, et dans le cadre du Projet « Appui à une planification locale sensible au genre et intégrant la réduction des risques climatiques », les actions menées par ONU Femmes dans la région d'Errachidia ont permis d'atteindre des résultats importants, notamment l'intégration du genre dans le processus de planification territoriale, la mise en place et l'opérationnalisation des Systèmes d'information Communaux gendérisés, enrichis par des indicateurs de réduction des risques climatiques au niveau de huit communes cibles et le renforcement des capacités des acteurs nationaux, régionaux, locaux et des ONGs en matière d'intégration du genre dans l'adaptation au changement climatique. Ainsi un grand nombre de femmes et d'hommes ont été dotés d'outils genre et changement climatique. A titre indicatif, 40 techniciens et secrétaires généraux de communes ont bénéficié de formation sur la conception et la gestion des bases de données genre et changement climatique. Cette base de données constitue aujourd'hui un outil d'aide à la prise de décision, à la planification territoriale et à la bonne gestion des affaires de la commune rurale, notamment en matière de suivi et d'évaluation des projets inscrits dans les Plans Communaux de Développement.

RÉINSERTION DES MÈRES CÉLIBATAIRES

En **Tunisie**, ONU Femmes accompagne les associations qui travaillent avec les femmes en situation précaire, notamment les mères célibataires. Grâce à cet appui, l'association Amal a pu lancer un projet pour l'intégration socioéconomique des mères célibataires. Celui-ci visait à renforcer le niveau de vie et l'estime de soi de ces femmes, ainsi qu'à réduire leur stigmatisation. 37 femmes ont ainsi bénéficié de formations professionnelles et diplômantes en coiffure, couture et pâtisserie. 74% d'entre elles ont trouvé du travail ou lancé leurs propres projets professionnels.

Photo : ONU Femmes Maroc

Au **Maroc**, ONU Femmes continue d'appuyer l'association INSAF dans sa mobilisation pour la prise en charge des femmes célibataires et leur insertion socio-professionnelle. Grâce à l'appui du Fonds pour l'égalité des sexes d'ONU Femmes, INSAF a été en mesure de prodiguer à plus de 100 mères célibataires des formations professionnelles de trois mois en cuisine, couture, coiffure et soins à la petite enfance, puis les accompagner vers l'emploi.

ELIMINER LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET LES FILLES

PROMOUVOIR DES LOIS ET POLITIQUES QUI PROTÈGENT LES FEMMES ET LES FILLES CONTRE LA VIOLENCE

En 2014, le **Maroc** fêtait le dixième anniversaire de la promulgation du nouveau Code de la famille (Moudawana), posant les jalons de nouveaux rapports de sexe au sein de la famille. Si l'application du texte connait toujours certains obstacles, 2014 a été l'occasion, pour la société civile marocaine, de faire le bilan de 10 années de mise en œuvre du Code de la Famille et de dégager des pistes de réforme à la lumière de la Constitution du Royaume de 2011 et des engagements internationaux du Maroc.

Dans ce cadre, ONU Femmes a également mené, en partenariat avec le Ministère de la Justice et des Libertés, une étude sur la jurisprudence marocaine favorable aux droits des femmes depuis l'indépendance. Cette étude a analysé 143 décisions clés rendues par les tribunaux depuis l'indépendance du Maroc et a fait l'objet d'un atelier d'échange devant des praticiens venus de Palestine, de Jordanie, du Liban, de Tunisie, du Yémen et de l'Algérie. Cette année a aussi été marquée au Maroc par l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 475 du code pénal, qui permettait aux violeurs d'échapper aux poursuites judiciaires s'ils épousaient leur victime[2]. La Chambre des représentants a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant son abrogation, après une très forte mobilisation de la société civile, notamment la Coalition du Printemps de la Dignité, dont les actions de plaidoyer ont été soutenues par ONU Femmes. L'abrogation de cet article est intervenue deux ans après le suicide de la jeune Amina Filali, âgée de 16 ans, contrainte d'épouser l'homme qui l'avait violée.

En **Algérie**, le Conseil des ministres a présenté un projet de loi portant sur une réforme du code pénal, dont le but est de criminaliser la violence domestique. Cette dernière a été nommée et désignée comme telle dans le texte de loi. Le projet précise, entre autres, que les violences verbales ou psychologiques répétées entre époux sont également incriminées, que la relation conjugale soit toujours en cours ou qu'elle soit rompue. Un projet qui se conforme à la recommandation de la Plateforme de Beijing (1995), concernant le domaine de la violence à l'égard des femmes et va dans le sens du Plan d'action du gouvernement (2015-2019), et de la redynamisation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (adoptée en 2007). ONU Femmes contribue à cette dynamique, à travers son travail de sensibilisation auprès des ONG, des institutions gouvernementales et des élu-e-s.

En **Tunisie**, un projet de loi intégrale contre les violences faites aux femmes a été présenté à l'Assemblée nationale constituante. Elaboré par un panel d'experts mandaté par la Secrétaire d'Etat chargée de la femme et de la famille, ce projet de loi insiste sur la prévention, la sensibilisation, les services mis à disposition des femmes victimes de violences ainsi que leur réhabilitation. ONU Femmes a contribué à la première mouture de cette loi, en apportant son expertise quant aux aspects pénaux. L'Organisation a aussi appuyé l'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, grâce au développement d'un projet d'appui à la création de mécanismes intersectoriels de prise en charge des femmes

2 Alinéa 2 de l'article 475 stipulait que : « Lorsqu'une mineure nubile ainsi enlevée ou détournée a épousé son ravisseur, celui-ci ne peut être poursuivi que sur la plainte des personnes ayant qualité pour demander l'annulation du mariage et ne peut être condamné qu'après que cette annulation du mariage a été prononcée ».

victimes de violence dans le Grand Tunis, en partenariat avec l'Office National de la Famille et la Population (ONFP) et le Ministère de la Femme, la Famille et l'Enfance (MFFE).

Dans le cadre de son appui aux échanges sud-sud, ONU Femmes a également soutenu un séminaire dédié aux « bonnes pratiques pour mettre fin à la violence contre les femmes dans la région MENA ». Organisé par l'ATFD (Association Tunisienne des femmes démocrates), le FIDH (Fédération internationale des droits de l'Homme) et l'association Beity, cet événement a réuni plusieurs représentants de la société civile venus d'Algérie, de Tunisie, de Libye, du Maroc et d'Egypte pour échanger à propos des bonnes pratiques, des législations de leurs pays respectifs et de leurs impacts dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le séminaire a également constitué l'occasion d'élaborer une déclaration générale en vue de mettre fin à la violence contre les femmes dans la région MENA.

RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES SURVIVANTES DE VIOLENCES

En **Tunisie**, l'Instance Vérité et Dignité (IVD), en charge du processus de justice transitionnelle, reçoit depuis décembre 2014 les dossiers des victimes des anciens régimes. Des femmes identifiées comme victimes potentielles ont été sensibilisées afin de déposer leurs dossiers auprès de l'Instance lors de l'année 2015. ONU Femmes a également soutenu l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) dans la tenue d'un tribunal fictif, afin de mieux préparer et familiariser les victimes au processus de justice transitionnelle et ses mécanismes.

Pour améliorer les services destinés aux femmes survivantes de violences en Algérie, ONU Femmes, avec l'appui financier de la France, a accru son soutien aux Directions de l'Action sociale et de solidarité (DASS).

Dans sept wilayas du pays, 36 intervenants sociaux, parmi lesquels médecins, psychologues, juristes, et assistantes sociales ont été formés, à l'issue d'une action qualifiante, à mieux répondre aux besoins des victimes. La grande majorité de ces intervenants sociaux ont exprimé, lors de l'atelier d'évaluation technique, leur satisfaction quant au programme de renforcement de capacités. Analyse des facteurs de risque, identification et hiérarchisation des besoins des victimes ou encore techniques du travail d'équipe font partie des outils qu'ils ont acquis afin de mieux répondre aux besoins des femmes survivantes de violences. Suite aux résultats positifs atteints par le projet, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme a décidé d'étendre le programme à d'autres wilayas, et envisage d'institutionnaliser une formation sur la prise en charge des femmes et des enfants survivants de violences dans les cursus de formation des professionnels de l'action sociale, afin de venir en aide au maximum de femmes.

Au **Maroc**, l'assistance aux femmes survivantes de violences est majoritairement procurée par les centres d'accueil et d'écoute mis en place par les ONG. A Fès, ONU Femmes a continué à soutenir le Centre multifonctionnel Batha pour l'autonomisation des femmes, géré par l'Initiative pour la Protection des Droits des Femmes (IPDF).

A travers une approche innovante intégrant une chaîne complète de services interne et externe (assistance judiciaire, psychologique, sanitaire, insertion professionnelle et formation) ce centre a permis l'accueil de 873 femmes. Parmi elles, 475 ont pu bénéficier d'une assistance juridique, 162 d'un soutien psychologique et 140 d'une aide économique.

Photo : ONU Femmes Maroc

Afin d'encourager une réponse institutionnelle à ce phénomène, ONU Femmes a appuyé la stratégie du Pôle social (constitué du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, de l'Entraide Nationale et de l'Agence pour le Développement social), en accompagnant l'identification des besoins et la planification des actions.

En partenariat avec le Ministère de la Justice et des Libertés et le soutien de la Coopération suisse, ONU Femmes a également appuyé un projet visant à améliorer l'accès aux services judiciaires des femmes et des enfants victimes de la traite des personnes au Maroc. Une étude sur la traite des femmes et des enfants au Maroc a été conduite. Des entretiens avec les représentant-e-s des services publics et de la société civile dans de nombreuses villes du Royaume ont permis de dresser un portrait des différentes manifestations du phénomène, ainsi que des dispositifs en mesure d'y remédier.

En termes de renforcement des capacités, 253 magistrats du siège et du parquet, ainsi que 135 assistantes sociales ont participé à des ateliers de travail à Tanger, Rabat et Marrakech, ayant pour but d'améliorer les connaissances des concepts fondamentaux, définitions et enjeux de ce fléau.

Enfin, avec l'appui d'ONU Femmes, huit cellules d'accueil pour femmes et enfants victimes de traite humaine ont été intégralement équipées dans les tribunaux de Nador, El Hoceima, Salé, Témara, Rommani, Tan-Tan, Berkane et Sidi Slimane.

ONU Femmes accorde également une attention particulière à la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public. En Tunisie, ONU Femmes a appuyé la réalisation d'une enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes dans l'espace public dont les premiers résultats seront disponibles à la fin 2015. A Maroc, à Marrakech, dans le cadre du programme « Ville sûre et amie de toutes et de tous », mené en partenariat avec ONU Habitat, ONU Femmes a appuyé l'élaboration d'une étude cartographiant l'usage des téléphones portables pour documenter, prévenir et répondre à la violence sexuelle envers les femmes et les filles dans les lieux publics urbains. Le projet vise à lutter contre la violence et le harcèlement sexuel à l'encontre des femmes, à travers l'incorporation du téléphone mobile. Pour ce faire, il contribue à pallier le manque de connaissances sur l'accès et l'utilisation sexo-spécifique du téléphone mobile, en particulier dans les zones urbaines pauvres, et émet des recommandations sur le type d'outils et d'applications à développer, pour documenter, prévenir et réduire la violence dans l'espace public urbain.

Photo : Fondation Ytto

LUTTER CONTRE LE MARIAGE DES MINEUR-E-S

Au Maroc, le mariage des mineur-e-s est un phénomène alarmant qui persiste dans de nombreuses régions. D'après les chiffres du Ministère de la Justice et des Libertés, le nombre d'actes de mariage de mineur-e-s s'élève à 11,99% pour l'année 2011. Dans cette optique, ONU Femmes a soutenu les ONGs et défenseur-e-s des droits humains des femmes aussi bien pour des actions de plaidoyer pour l'interdiction du mariage des mineur-e-s, que pour des initiatives de sensibilisation contre ce phénomène. A titre d'exemple et dans le cadre du programme « Observatoire genre et gouvernance démocratique », soutenu par le Royaume des Pays-Bas, ONU Femmes a appuyé une campagne radio conduite à l'échelle nationale par le réseau de centres d'écoute Anaruz pour dénoncer le mariage des

mineurs. Il a été estimé que cette campagne avait permis de sensibiliser 2,7 millions d'hommes et de femmes sur l'ensemble du territoire marocain. ONU Femmes a également accompagné la caravane sociale Zainaba, réalisée par la fondation YTTO, qui a ciblé 15 douars dans la province de Midelt. Dans cette région, où le taux de mariage des mineures reste élevé, 14 313 personnes ont été sensibilisées. Cette caravane a aussi empêché le mariage de 3 petites filles, âgées de 10 à 13 ans. Prises en charge par la fondation YTTO, elles poursuivent désormais leurs études.

SENSIBILISER LES FEMMES ET LES HOMMES CONTRE LA VIOLENCE ET POUR L'ÉGALITÉ

Photo : Marche Orange

L'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont pris part aux campagnes « HeForShe » et « 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes ». Les trois pays ont à cet égard participé à la campagne UNiTE (Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes), mise en place par le Secrétaire général des Nations Unies. En Algérie, ONU Femmes a appuyé l'Observatoire Algérien de la Femme (OAF) dans l'organisation d'une campagne de sensibilisation à l'adresse des imams, des juristes, des défenseurs des droits humains et des syndicalistes..

En Tunisie, deux événements majeurs de sensibilisation ont été menés en partenariat avec ONU Femmes. Le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) a ainsi accueilli trois jours d'ateliers et réuni 25 jeunes blogueurs, défenseurs des droits humains, artistes et journalistes web provenant des diverses régions du pays. Ces derniers ont bénéficié de formations prodiguées par des experts dans les domaines du genre, de la communication, de la psychologie et de l'art engagé. Cet accompagnement s'est soldé par la création d'affiches de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes, destinées à être diffusées lors d'une campagne web en 2015.

Au Maroc, ONU Femmes a appuyé 29 initiatives de sensibilisation menées par des organisations de la société civile. La coalition Printemps de la Dignité a organisé le 6 décembre 2014, à Rabat, une marche orange contre la violence à l'égard des femmes, qui a réuni plus de 4500 personnes. ONU Femmes a aussi appuyé une campagne nationale de sensibilisation, lancée par le Ministère de la solidarité, la famille, la femme et le développement social, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le bureau a coproduit, dans ce cadre, un spot d'information et de sensibilisation au harcèlement sexuel sur le lieu de travail, visant les garçons et les hommes. Ces derniers ont par ailleurs été sensibilisés à diverses occasions, et notamment lors du Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech en novembre, grâce à la présence d'un stand ONU Femmes présentant la campagne HeForShe, mouvement de solidarité des hommes et des garçons à travers le monde qui se mobilisent en faveur de l'égalité des sexes.

DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES BUDGETS SENSIBLES AU GENRE

LE GENRE AU CŒUR DES BUDGETS

L'égalité des sexes est aussi et surtout une affaire de politiques publiques et de budgets nationaux. ONU Femmes défend des politiques publiques dont l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation prennent en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes, et promeut un financement public transparent et favorable à l'égalité des sexes.

Sous la conduite du Ministère de l'Economie et des finances et avec l'appui d'ONU Femmes, le Maroc a lancé, dès 2002, l'intégration de l'approche genre dans le processus budgétaire des départements ministériels. En 2014, l'expérience marocaine en matière de Budgétisation sensible au genre (BSG) a été consacrée par un événement majeur : l'adoption d'une nouvelle loi organique relative à la Loi de Finances, qui intègre la dimension genre dans la gestion des finances publiques, et institutionnalise la présentation du Rapport Genre l'accompagnant. Dans le cadre des efforts menés pour assurer une Budgétisation sensible au genre, le Royaume a été sacré par l'ONU « champion du service public » 2014 pour la région Afrique dans la catégorie «promouvoir une prestation des services publics tenant compte du genre».

STRATÉGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES SENSIBLES AU GENRE

En 2014, quatre Départements ministériels marocains, à savoir le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA), le Ministère de la Solidarité, de la Femme, la Famille et du Développement Social (MSFDDS), la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et le Ministère Délégué chargé de l'Eau ont été appuyés par ONU Femmes en vue d'initier l'intégration de l'égalité des sexes dans leurs stratégies et politiques. Parmi eux, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a entamé, avec l'appui d'ONU Femmes Maghreb, le processus d'élaboration de la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique. Cette stratégie servira de référence aux différents départements ministériels pour l'intégration du genre dans toutes les étapes relatives à la gestion des ressources humaines. En parallèle, le MFPMA a publié une note ministérielle relative à la mise en place de l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Cet outil permettra de produire des données sur les disparités qui existent entre les femmes et les hommes en termes de recrutement et de promotion dans le service public, tout comme il contribuera à capitaliser, partager et faire connaître les meilleures pratiques dans ce domaine. Cet observatoire permettra également d'identifier les discriminations et inégalités de genre au sein de la fonction publique et de proposer des réponses institutionnelles.

L'année 2014 a par ailleurs été marquée par la poursuite de l'accompagnement de l'ONU Femmes au Réseau de concertation interministériel (RCI) pour l'égalité des sexes dans la fonction publique. Ce réseau composé de représentant-e-s de 35 départements ministériels et présidé par le Ministre de la Fonction Publique, a produit des outils et analyses pour promouvoir l'intégration de l'égalité hommes femmes dans la Fonction Publique. Parmi les principales réalisations du RCI, on peut citer l'élaboration d'un guide méthodologique à l'intention des Gestionnaires des ressources humaines, pour l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le processus de sélection, de recrutement, de nomination, de mobilité, de promotion et d'évaluation du rendement. Le RCI a également encadré la réalisation de deux études relatives à l'accès des femmes aux postes de responsabilité et à la conciliation vie publique et

vie privée des hommes et des femmes fonctionnaires. Comme les années précédentes, le RCI a bénéficié de l'appui technique et financier d'ONU Femmes pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action annuel. Le suivi de l'élaboration de la stratégie d'IES dans la fonction publique a occupé une place centrale dans les activités du RCI en 2014.

Le MSFFDS et ONU Femmes ont conclu en avril 2014, un partenariat pour promouvoir l'institutionnalisation et la diffusion des principes de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques. Cette entente vise à renforcer les capacités du pôle social en matière de coordination intersectorielle, de connaissances, d'outils et de mécanismes de suivi, d'évaluation, d'ingénierie sociale de proximité, de communication et de gestion des connaissances.

Du côté du Ministère de l'Intérieur, une Unité pour l'Egalité de Genre (UEG) a été créée au sein de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). Cette Unité vient appuyer le processus d'institutionnalisation de l'égalité de genre au niveau de la DGCL, lancé dans le cadre du projet de partenariat, initié en collaboration avec ONU Femmes en juin 2014. Ce projet, est le résultat du partenariat stratégique développé entre ces deux institutions dans le domaine de la promotion des femmes au niveau local et le renforcement des outils et mécanismes de mise en place d'une gouvernance territoriale sensible au genre. Aussi, ONU Femmes appuie, depuis 2013, le cycle des conférences régionales, mené par la Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques à la DGCL, et destiné à promouvoir le leadership des femmes au niveau local. Cette année, ce sont plus de 700 femmes, parmi lesquelles des gestionnaires administratives, des élues et des futures candidates, qui ont partagé leurs expériences, et accru leurs capacités de décision et leurs compétences en leadership.

Enfin, 2014 a également vu l'émergence d'un nouveau partenariat entre ONU Femmes et le Ministère délégué chargé de l'Eau pour l'élaboration d'une stratégie d'institutionnalisation de l'intégration de l'approche genre dans le secteur de l'eau.

PLANIFICATION NATIONALE ET VIH/SIDA

Les filles et femmes vivant avec le VIH/Sida ne souffrent pas uniquement des difficultés inhérentes à la maladie : elles sont aussi confrontées à la stigmatisation, à l'exclusion sociale, et au non-respect de leurs droits.

En aidant les pays à élaborer des plans relatifs au VIH/Sida qui soient sensibles au genre, ONU Femmes veille à assurer l'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits. C'est le cas en Tunisie, où, dans le cadre du Programme National de Lutte contre le VIH/Sida (PNLS), en partenariat avec ONUSIDA, ONU Femmes promeut la dimension genre dans la Riposte nationale au VIH/SIDA. Ainsi, une évaluation basée sur le genre a été menée, afin de pouvoir développer des stratégies intégrant l'égalité des sexes.

ONU Femmes appuie l'Association Tunisienne de Prévention Positive (ATP+), à travers le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), mis en place par ONUSIDA. Récemment créée, cette association améliore la prise en charge des personnes vivant avec le VIH, notamment les femmes. ONU Femmes y a mené trois ateliers de formation en planification stratégique, constitution de partenariats et conception de projet. Le personnel d'ATP+ peut désormais lutter efficacement contre la violence, la stigmatisation et la discrimination contre les femmes atteintes du Sida. ONU Femmes travaille aussi avec ONUSIDA au Maroc afin d'intégrer la dimension genre dans la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida. Ainsi, ONU Femmes et ONUSIDA ont appuyé le Programme National de Lutte contre le Sida du Ministère de la Santé, à travers la réalisation d'une évaluation genre de la riposte nationale au VIH/SIDA. Les recommandations de cette évaluation serviront à renforcer l'intégration de l'égalité de genre dans la planification stratégique nationale 2015.

LE SYSTEME DES NATIONS UNIES UNIT SES FORCES

Photo : Programme VNU Maroc

PROGRAMMES CONJOINTS

Au Maroc, la mise en œuvre d'un programme conjoint entre le Haut-Commissariat au Plan et six agences des Nations Unies (CEA, ONU Femmes, ONUSIDA, PNUD, UNFPA et UNICEF) évalue et rapporte l'état d'avancement des OMD. ONU Femmes s'implique également, aux côtés du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF, dans le programme d'appui à l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH), à travers plusieurs études et évaluations sur le développement humain. ONU Femmes apporte également un appui à la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) pour l'intégration des droits humains dans les politiques publiques, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Droits de Homme, l'OIM (Organisation internationale pour les migrations), le PNUD et UNFPA. ONU Femmes a élaboré, dans ce cadre, un guide pour l'harmonisation de la législation marocaine avec la Constitution et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ce document aspire à fournir aux différents intervenants en matière de révision des lois, les références et les connaissances requises pour l'harmonisation des lois. Son élaboration fait suite à un atelier de formation destiné aux professionnels du droit de différents ministères et institutions nationales. Il sera mis à la disposition des parlementaires et des juristes des fonctionnaires, afin que soient intégrées les normes internationales en matière de droits des femmes dans les processus d'élaboration et de révision des législations nationales.

ONU Femmes a aussi pris part au programme d'appui à l'harmonisation et l'évaluation des politiques publiques, lancé par le Ministère des Affaires générales et de la gouvernance et en partenariat avec le PNUD et l'UNICEF. Au niveau local, en partenariat avec le Conseil de la Ville de Marrakech et la

Wilaya, ONU Femmes, UNICEF et ONU Habitat ont lancé le projet conjoint « Marrakech, Ville Sûre et Amie de Toutes et Tous ». En collaboration avec la Commission Européenne, la Banque mondiale, l'OIM, l'UNFPA, l'UNHCR et la Ligue des Etats Arabes, ONU Femmes a enfin, pris part à une enquête pilote sur la migration internationale. Celle-ci a été menée par le HCP, dans le cadre du programme Enquête Méditerranéenne auprès des ménages sur la migration internationale (MED-HIMS).

Un documentaire sur l'action du système des Nations Unies en Algérie, a été présenté au Ministère des Affaires Etrangères à l'occasion de la Journée des Nations Unies en la présence de plusieurs ministres.

Conjointement avec l'UNFPA et le HCDH, ONU Femmes a soutenu le projet de loi contre la violence faite aux femmes et aux filles par l'expertise pénale et le plaidoyer organisé en faveur du gouvernement et des membres de l'Assemblée nationale constituante. Aussi, dans le cadre de la campagne de diffusion de la CEDAW, les trois agences ont élaboré une stratégie de communication sur la convention. Par ailleurs, ONU Femmes et le HCDH ont soutenu le Secrétariat d'Etat à la Femme, la Famille et l'Enfance dans l'élaboration du 7ème rapport du gouvernement au comité CEDAW.

COORDINATION AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le groupe thématique genre du système des Nations Unies au Maroc a effectué un mapping des interventions des différentes agences relatives à l'égalité des sexes. Il a aussi organisé des tables rondes sur les violences faites aux femmes et la traite humaine, ainsi que sur la participation politique des femmes au Maroc et en Tunisie.

En collaboration avec différentes agences des Nations Unies, le groupe thématique genre au Maroc a organisé plusieurs autres tables rondes sur différentes questions liées aux droits humains des femmes au Maroc. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges sur plusieurs études relatives à la question dans les domaines de la santé ou de la participation politique des femmes, mais aussi sur le Plan gouvernemental pour l'égalité, coordonné par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, ONU Femmes au Maroc a coordonné l'organisation d'une conférence-débat, en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, sous le thème « l'égalité hommes-femmes, gage de progrès ». Lors de cet événement national, le Gouvernement marocain a officiellement soutenu la position d'ONU Femmes relative à la nécessité d'inclure un objectif spécifique sur l'égalité hommes femmes au sein de l'agenda de développement post-2015, ainsi que d'intégrer le genre de manière transversale dans l'ensemble des autres objectifs. En Tunisie, ONU Femmes a organisé le 10 mars en partenariat avec l'association Egalité Parité et conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), un atelier de réflexion réunissant la société civile et les institutions gouvernementales en vue de renforcer le plaidoyer pour la levée des réserves émise par la Tunisie à la CEDAW et identifier les défis en matière d'égalité de genre suite à l'adoption de la nouvelle constitution du 27 janvier 2014.

BEIJING+20

A l'occasion du 20ème anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le bureau multi-pays de l'ONU Femmes Maghreb a mis en place des espaces voués au dialogue pour les acteurs et actrices du changement marocain-e-s, algérien-ne-s et tunisien-ne-s. Au Maroc, une table ronde nationale sur le sujet a été organisée en partenariat avec le CNDH et la DIDH. Une rencontre dédiée à évaluer le processus de changement : De la rhétorique à l'effectivité : évaluons le changement 20 ans après Beijing s'est aussi tenue à Tunis, et a réuni des activistes et chercheur-e-s des trois pays. Ces événements ont permis de fournir des éléments probants sur les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. ONU Femmes a également abordé ce thème lors de la deuxième édition du Forum mondial des droits de l'Homme à Marrakech, à l'occasion d'un Forum thématique organisé par la CNDH.

ÉTATS FINANCIERS

Bailleurs de fonds	Ressources en dollars
Gouvernement marocain	**4 468 916**
Ministère de l'Economie et des Finances	3 200 000
Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social	994 000
Ministère de l'Intérieur	274 916
Pays Bas	**1 725 977**
Suisse	**1 045 345**
France	**604 967**
Espagne	**635 832**
Suède	**651 146**
Finlande	**316 010**

Contribution des bailleurs de fonds en USD au Maroc

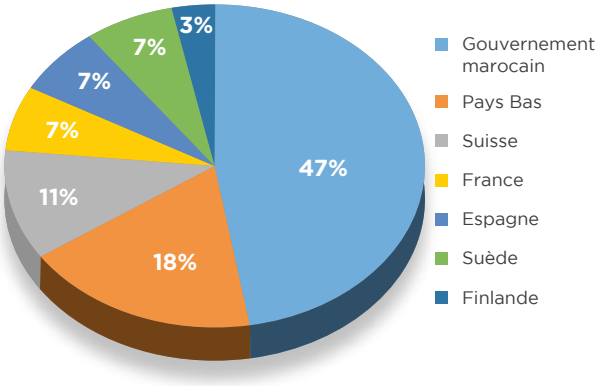

Bailleurs de fonds	Ressources en dollars
Belgique	**1 829 268**
France	**107 617**
Pays Bas	**114 000**

Contribution des bailleurs de fonds en USD en Algérie

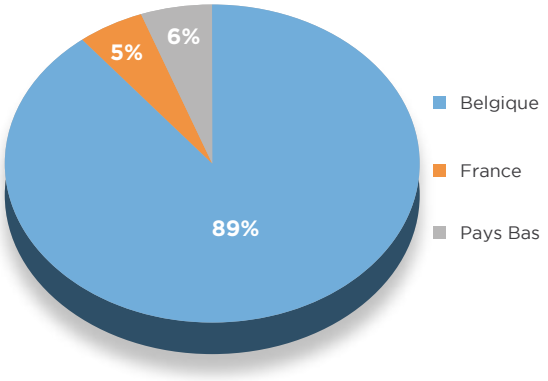

Bailleurs de fonds	Ressources en dollars
Commission européenne	**195 313**
France	**116 200**

Contribution des bailleurs de fonds en USD en Tunisie

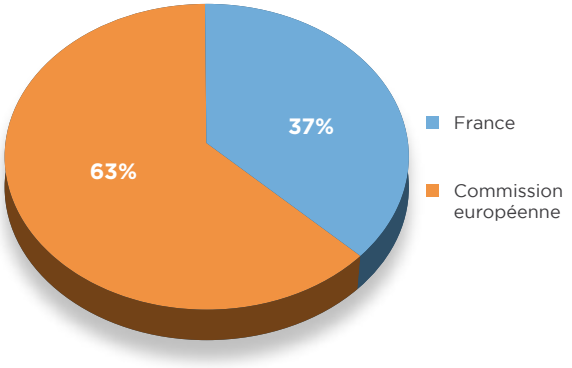

AZ Editions · Rabat